

Construction sur une parcelle familiale

Par Jo988, le 24/02/2015 à 02:39

Bonjour à toutes et à tous,

J'habite en Nouvelle Caledonie et je me pose des questions sans trouver les réponses exactes[smile7]

J'ai la possibilité de construire une villa sur une parcelle non divisible appartenant à ma mère. Est ce légalement faisable ?

Une fois le credit immobilier contracté et la construction terminé, quels sont mes recours en cas de mésentente entre ma mère et moi?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Bonne journée [smile3]

Par cocotte1003, le 24/02/2015 à 09:09

Bonjour, aucun. Tout ce que se trouve sur un terrain appartient au propriétaire du terrain, cordialement